



PREFECTURE DES YVELINES

LE PREFET DES YVELINES
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Direction des relations avec
les collectivités locales
Bureau du contrôle de la légalité

ARRETE N° 189 /DRCL/2008
Portant approbation de la mise en conformité des statuts de
l'Association syndicale autorisée des propriétaires du Domaine de Grandchamp
(commune du Pecq)

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux Associations syndicales de propriétaires, notamment ses articles 37 , 42 et 60 ;

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée, notamment ses articles 67 à 72 et 102 ;

Vu les résultats du vote des résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association syndicale autorisée des propriétaires du Domaine de Grandchamp tenue le 15 mars 2008, laquelle a approuvé le projet de mise en conformité des statuts de cet établissement public avec l'Ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux Associations syndicales autorisées de propriétaires, et son décret d'application 2006-504 du 3 mai 2006 ;

Vu le compte-rendu de la délibération du Conseil des Syndics en date du 16 avril 2008 de cette même Association syndicale autorisée prenant acte des résultats de ce vote, et décidant de la transmission en Préfecture des statuts ainsi approuvés ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture des Yvelines ,

